

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL**

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 12 septembre 2018, le règlement numéro 292-18 modifiant le règlement numéro 265-17 établissant les règles de régie interne des comités régionaux. Les modifications faisant l'objet de ce règlement concernent spécifiquement la composition des deux comités suivants : comité régional de la famille et des aînés (CRFA) et comité régional de la sécurité incendie et civile (CRSIC).

Le règlement numéro 292-18 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 13^e jour du mois de septembre 2018.

La greffière,



M^e Jacinthe Vallée